



# **PROJET EDUCATIF TERRITORIAL**

## **(P.E.D.T)**

*Année 2014/2015*



---



## PREAMBULE

Ce document a pour objectif de décrire la mise en œuvre des nouveaux rythmes scolaires sur la commune de Presles-en-Brie.

*Durée du P.E.D.T :*

***1 an***

*Dérogation à l'organisation du temps scolaire pour la rentrée 2014 accordée par la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale (DSDEN)*

*le 20 décembre 2013.*



---



## SOMMAIRE

<b>1. Introduction</b>	<b>page 4</b>
<b>2. Etat des lieux et diagnostics</b>	<b>page 5</b>
<b>3. Les Objectifs</b>	<b>page 8</b>
<b>4. Le Cadre d'action</b>	<b>page 9</b>
<b>5. Périmètre et public</b>	<b>page 10</b>
<b>6. Les activités</b>	<b>page 14</b>
<b>7. Le Comité de Pilotage (COPIL)</b>	<b>page 16</b>
<b>8. Evaluation et référentiel</b>	<b>page 17</b>

### **ANNEXES :**

### **PROJET D'ANIMATION ET DE FONCTIONNEMENT DES TAP MATERNELLE ET ELEMENTAIRE**



---

## INTRODUCTION

La réussite éducative des enfants est depuis de nombreuses années un axe fort de la politique municipale. A ce titre, elle intervient déjà par des actions et des moyens concrets sur le temps scolaire, périscolaire et extrascolaire. La qualité de l'accueil des enfants est toujours un objectif fort par la prise en compte de leurs besoins physiologiques et psychologiques.

Ainsi les dispositions prises dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires impliquent-elles de nouvelles articulations entre les temps familiaux, les temps scolaires, les temps périscolaires et les temps extrascolaires. Le projet éducatif territorial de PRESLES EN BRIE formalise son engagement à organiser des activités de qualité et à assurer la cohérence des actions conduites sur le territoire pendant l'ensemble de ces temps de vie des enfants.



---

# **ETAT DES LIEUX ET DIAGNOSTICS**

L'organisation des activités du P.E.D.T s'appuie sur un certain nombre de services et d'offres d'activités déjà existants et structurés.

## **1. Dans le champ scolaire**

La commune et la communauté de commune aujourd'hui prennent en charge l'apprentissage de la natation et les spectacles de Noël. La commune participe également aux fournitures scolaires des écoles ainsi qu'aux sorties de fin d'année.

Les classes peuvent être accueillies par la médiathèque municipale sur des créneaux spécifiques, cet accueil est encadré par les enseignants et les agents de la médiathèque. Par ailleurs, la médiathèque soutient le développement de la lecture publique en favorisant le maillage des territoires : bibliobus, fête des petits lecteurs.

D'autre part, trois ATSEM sont mis à disposition de l'école maternelle et de ses 4 classes.

Enfin, est organisée chaque année une cérémonie de fin de scolarité des primaires. Le maire accompagné d'élus, en présence des parents, des enseignants et du directeur félicite les CM2 pour leurs parcours et les encourage pour la suite tout en leur offrant à chacun un dictionnaire de langue (anglais, allemand...).

Ces interventions touchent l'ensemble des enfants de la commune sans participation des familles.

## **2. Dans le champ de la pause méridienne**

Fréquentation du restaurant scolaire en 2013 : 25 260 repas ont été servis aux enfants les lundis, mardis, jeudis et vendredis.

La restauration scolaire sur les jours d'école est organisée en deux services. Les maternels mangent à 11h30 et les élémentaires à 12h30.

Des ateliers à destination des élémentaires ont été mis place sur le temps de la pause méridienne. Trois ateliers leur sont proposés à 11h35, après l'appel. Trois groupes se forment et chacun jusqu'à 12h25 s'occupe à l'activité proposée et choisie. Le repas est ensuite pris jusqu'à 13h20, heure de reprise en charge par les enseignants.

Cette organisation a permis de gagner en sérénité aussi bien dans les relations entre enfants que dans les relations enfants/adultes. Les enfants occupés suivant leur souhait mais dans un cadre restreint (groupes moindres que s'ils se retrouvent tous dans la cour de récréation, et choix d'activité limité) montrent moins d'agressivité et de fatigue.

### 3. Dans le champ du périscolaire et extrascolaire

Fréquentation de l'ALSH sur l'année 2013/2014 :

- Maternelle :
  - En périscolaire : 1417 journées enfant
  - Mercredis : 960 journées enfant
  - Vacances : 1176 journées enfant
  
- Élémentaire :
  - En périscolaire : 1065 journées enfant
  - Mercredis : 977 journées enfant
  - Vacances : 934 journées enfant + 80 journées enfant en séjour

Les locaux :

Les locaux du centre de loisirs se situent à proximité du groupe scolaire et du restaurant scolaire. Sa position centrale le place également à proximité des terrains de tennis et de football, de la salle de danse, de la salle « poterie », de la salle de dessin et enfin du dojo. Cette situation privilégiée permet aux enfants alors même qu'ils sont sur un temps extrascolaire, de pouvoir faire une « parenthèse » et participer à une activité différente dans le cadre associatif.

Les locaux du centre sont composés de deux bâtiments, un côté maternel et un côté élémentaire, reliés par une cour bitumée et une pelouse. La pelouse accueille des structures de jeux (toboggan, maison en bois...), et le tout est clôturé.

Les structures associatives, avec l'accord des responsables peuvent également être utilisées par le centre lui-même.

L'accueil du matin entre 7h00 et 8h20 :

Les enfants arrivent au centre de loisirs de manière échelonnée et sont ensuite emmenés à l'école.

Un « p'tit déj libre service » est mis en place afin que les enfants puissent prendre une collation selon leurs envies (céréales, lait, pain, beurre, confiture...). Ce temps d'accueil est un temps convivial et calme, mais aussi d'échange d'informations avec les familles. Ce moment permet aux enfants de choisir entre diverses activités selon leur rythme : jouer, discuter, déjeuner, dessiner, se réveiller, « ne rien faire »...



---

L'accueil du soir entre 16h30 et 19h00 :

Les enfants sont pris en charge à l'école par les animateurs et ramenés au centre de loisirs. Après le goûter, différentes activités sont proposées avec toujours la possibilité pour l'enfant de « ne rien faire » ou de se reposer. Les activités sont brèves et simples pour ne pas mettre les parents dans l'embarras quand ils viennent chercher leurs enfants.

Les accueils du matin et du soir ont pareillement pour objectifs de valoriser les temps de vie quotidienne ainsi que d'assurer le lien entre les parents et la vie quotidienne de l'enfant (école, restauration, associations...).

L'extra-scolaire (Mercredi et vacances) :

Les activités proposées durant les mercredis et vacances scolaires ont pour objectifs de permettre aux enfants de s'épanouir, de s'amuser, de découvrir, d'expérimenter et d'échanger avec les autres. La pédagogie est également adaptée à l'âge de l'enfant afin qu'il accède à l'autonomie et à la prise de responsabilités. Ainsi durant ce temps, il a été fait le choix de rendre les enfants acteurs de leurs vacances en permettant à ceux-ci de donner leurs propres idées et le choix de « faire ou de ne pas faire ». Des projets d'animation variés leur sont proposés mais les enfants ont également la possibilité de proposer des idées.

Des stages et des séjours sont proposés durant les vacances et des sorties à la journée sont également organisées tout au long de l'année.

Durant ces périodes, les journées sont organisées de telle manière que les temps de vie quotidienne soient valorisés autant que ceux des activités d'animation.

#### **4. Dans le champ associatif**

La commune de PRESLES-EN-BRIE dispose également d'un tissu associatif fort, qui donne la possibilité aux jeunes de s'épanouir en dehors du temps scolaire et périscolaire dans le cadre d'activités sportives, sociales ou culturelles. Cette dynamique sur le territoire de la commune est notamment représentée par les associations : [football](#), [judo](#), [musique et chant](#), [poterie](#), [tennis](#), [boxe et savate](#), [cyclisme](#), [danse et gymnastique](#), [dessin et peinture](#), [comité des fêtes](#), [couture](#).

Ces associations organisent des manifestations annuelles, salons ou fêtes diverses qui fédèrent beaucoup de personnes.

## LES OBJECTIFS

Trois grands axes, identifiés en lien avec les projets pédagogiques des services communaux, ont été déclinés en objectifs lors des différentes phases de la concertation.

### I. Favoriser le vivre ensemble (respect, individu, singularité, groupe, société, valeurs)

Définition : « C'est faire partie d'un groupe ou d'une société qui partage les mêmes valeurs, dans le respect de la singularité de chacun. C'est permettre l'épanouissement de l'enfant au sein du groupe, dans le respect et la tolérance. C'est construire une relation aux autres qui permet à l'enfant de grandir. »

Enjeux éducatifs :

- Construire des relations avec l'autre au-delà des différences,
- Permettre à l'enfant de participer à l'élaboration du cadre collectif,
- Favoriser les actions de coopération, de solidarité et d'entraide.

### II. Développer la confiance et l'estime de soi (émotions, qualités, partager, s'affirmer)

Définition : « L'estime de soi c'est s'aimer et s'accepter tel que l'on est. Elle est du ressort de l'intimité et peut s'exprimer dans le « savoir-être ». La confiance en soi se bâtit autour des savoir-faire, des résultats, de la résistance et des échecs. Elle est le fruit d'une construction lente et permanente, dans le rapport aux autres et à soi ».

Enjeux éducatifs :

- L'affirmation de soi,
- Se connaître soi-même,
- Construire des relations avec l'autre au-delà des différences.

### III. Encourager les découvertes culturelles, artistiques, numériques, sportives (ouverture, respect, stimuler, la curiosité, plaisir)

Définition : « L'accès à la culture sous différentes formes c'est l'ouverture, le lien aux autres, la découverte et la curiosité. L'esprit critique doit être stimulé et aiguisé dans le respect et l'apprentissage des autres. Le plaisir et le jeu sont les éléments moteurs de ces découvertes ».

Enjeux éducatifs :

- Se construire une représentation du monde à l'échelle de l'individu,
- Construire des relations avec l'autre au-delà des différences.
- Faire venir les différents types de « cultures »,
- Aller à la rencontre de la culture.





---



## **LE CADRE D'ACTION**

L'élaboration du PEDT a fait l'objet de plusieurs phases de concertation :

### **2013**

- ☑ 7 et 12 novembre : Rencontre des acteurs éducatifs que sont la mairie, les délégués de parents d'élèves, l'Éducation Nationale, les associations.
- ☑ 8 novembre : Présentation et validation de l'avant-projet du Projet Éducatif Territorial (PEDT) au conseil d'école maternelle.
- ☑ 6 décembre : Présentation et validation de l'avant-projet du Projet Éducatif Territorial (PEDT) au conseil d'école élémentaire.

### **2014**

- ☑ 28 avril : Réunion entre le groupe de travail « Rythmes Scolaires », les délégués de parents d'élèves, et les référents TAP élémentaires et maternelles.
- ☑ 20 mai : Réunion entre la mairie et les enseignants élémentaires.
- ☑ 26 mai : Validation du Projet Éducatif Territorial par le groupe de travail « Rythmes Scolaires », les délégués de parents d'élèves et les référents TAP.
- ☑ 27 mai : Réunion entre la mairie, les enseignants de maternelle et les ATSEM.
- ☑ 3 et 4 juin : Présentation aux parents et aux associations du projet.

# PERIMETRE ET PUBLIC

Territoire de la commune de PRESLES-EN-BRIE,

**A destination du Groupe scolaire Maurice André constitué d'une école maternelle et une école élémentaire publiques.**

<b>EFFECTIFS PREVISIONNELS RENTREE 2014</b>	
Maternelle	90
Elémentaire	170

Mode d'inscriptions aux Temps d'Activités Périscolaires (TAP) :

Les inscriptions se font à l'année mais permettent de s'inscrire de manière modulable, par périodes. Une période est le temps scolaire entre deux périodes de vacances. Les TAP seront gratuits.

Modalités d'information des familles :

Plusieurs sources d'informations ont été proposées aux familles :

- Les familles ont toutes été invitées à deux réunions publiques les 3 et 4 juin 2014,
- Des documents d'information sur les modalités d'organisation et d'inscription ont été distribués dans tous les cahiers des enfants et envoyés aux nouveaux parents arrivants,
- Diffusion de messages sur le panneau lumineux,
- Site internet et newsletter.

L'encadrement :

La réglementation impose 1 adulte pour 14 maternels et 1 adulte pour 18 élémentaires. Il est prévu :

- 7 adultes pour les moins de 6 ans,
- 7 adultes pour les plus de 6 ans,

Ce qui correspond à des taux d'encadrement supérieurs à la réglementation mais permettra d'organiser les remplacements.

Dans chaque école un référent TAP est désigné.

Le personnel assurant les TAP :

- animateurs de l'ALSH,
- ATSEM,
- Enseignants volontaires,
- Personnel de la médiathèque.

## Les horaires validés par la DSDEN (Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale)

<u>MATERNELLE</u>							
	7h00	8h30	11h30	13h30	15h45	16h30	19h00
<b>Lundi</b>	AAPS	ECOLE	CANTINE		ECOLE	TAP	AAPS
<b>Mardi</b>	AAPS	ECOLE	CANTINE		ECOLE	TAP	AAPS
<b>Mercredi</b>	AAPS	ECOLE	CANTINE		ALSH		
<b>Judi</b>	AAPS	ECOLE	CANTINE		ECOLE	TAP	AAPS
<b>Vendredi</b>	AAPS	ECOLE	CANTINE		ECOLE	TAP	AAPS

### ELEMENTAIRE

<u>CYCLE 2 (CP, CE1)</u>							
	7h00	8h30	11h30	13h30	15h00	16h30	19h00
<b>Lundi</b>	AAPS	ECOLE	CANTINE		ECOLE	TAP	AAPS
<b>Mardi</b>	AAPS	ECOLE	CANTINE		ECOLE		AAPS
<b>Mercredi</b>	AAPS	ECOLE	CANTINE		ALSH		
<b>Judi</b>	AAPS	ECOLE	CANTINE		ECOLE	TAP	AAPS
<b>Vendredi</b>	AAPS	ECOLE	CANTINE		ECOLE		AAPS

**CYCLE 3 (CE2, CM1, CM2)**

	<b>7h00</b>	<b>8h30</b>	<b>11h30</b>	<b>13h30</b>	<b>15h00</b>	<b>16h30</b>	<b>19h00</b>
<b>Lundi</b>	AAPS	ECOLE	CANTINE		ECOLE		AAPS
<b>Mardi</b>	AAPS	ECOLE	CANTINE		ECOLE	<b>TAP</b>	AAPS
<b>Mercredi</b>	<b>AAPS</b>	<b>ECOLE</b>	<b>CANTINE</b>		ALSH		
<b>Jeudi</b>	AAPS	ECOLE	CANTINE		ECOLE		AAPS
<b>Vendredi</b>	AAPS	ECOLE	CANTINE		ECOLE	<b>TAP</b>	AAPS

## POUR RESUMER :

### Ce qui va changer en septembre 2014 :

⇒ Ecole le mercredi matin (avec diminution du temps scolaire sur les autres journées) : 8h30-11h30,

⇒ Temps d'activités péri-éducatives :

- En maternelle, tous les jours sauf le mercredi de 15h45 à 16h30 (45 min x 4 jours),

- En élémentaire (1h30 x 2 jours) :

⊙ cycle 2 (CP, CE1) : les lundis et jeudis de 15h00 à 16h30,

⊙ cycle 3 (CE2, CM1, CM2), les mardis et vendredis de 15h00 à 16h30.

#### Les points importants :

**Gratuité des activités** pour tous les enfants. **Ce temps est facultatif.** Les familles restent libres d'inscrire ou non leurs enfants. Tout enfant non inscrit devra obligatoirement être récupéré à la fin de la classe, soit à 15h45 en maternelle et 15h00 en élémentaire.

Les activités seront proposées par périodes parmi des domaines prédéfinis : 6 domaines pour les maternels et 5 pour les élémentaires.

# LES ACTIVITES

## MATERNELLE

Réveils échelonnés puis activités calmes et libres dans la classe.

<u>Activités corporelles</u>	<u>Ludothèque</u>	<u>Activités créatives</u>	<u>Autour du livre</u>	<u>Jardinage</u>	<u>Musique</u>
<i>« En pleine forme »</i>	<i>« A toi de jouer »</i>	<i>« Les p'tites mains »</i>	<i>« Raconte-nous une histoire »</i>	<i>« Les jeunes pousses »</i>	<i>« P'tites aventures musicales »</i>
Toutes les classes	Toutes les classes	Toutes les classes	Toutes les classes	Toutes les classes	Toutes les classes
Salle de Motricité Cours de récréation	Classe Salle de motricité	Ateliers	Bibliothèque Classe Cours de récréation	Jardinnet Atelier	Classe
Jeux collectifs, jeux d'opposition, danse, expression corporelle, courir, sauter, lancer...	Jeux de société, jeux de construction, jeux de mémoire...	Poterie, pâte à sel, pâte fimo, flocon maïs, peinture, collage, perles...	Histoire racontée, mime, théâtre, lecture, marionnettes, comptines de nos pays voisins...	Plantations, collecte de graines, compostage, entretien du jardinnet, fabrication de tuteur et d'épouvantail...	Ecoute, découverte des musiques, des instruments, des rythmes, des sons...

## ELEMENTAIRE

<u>CULTUREL</u>	<u>MULTIMEDIA</u>	<u>MANUEL</u>	<u>SPORT</u>	<u>DECOUVERTE</u>
<i>« Graine d'artiste »</i>	<i>« Multi-kid »</i>	<i>« Les créatifs »</i>	<i>« Bien dans mon corps »</i>	<i>« J'apprends autrement »</i>
Toutes les classes	Toutes les classes	Toutes les classes	Toutes les classes	Uniquement les classes de CE2, CM1 et CM2
<ul style="list-style-type: none"> <li>- salle N° 5 école</li> <li>- bibliothèque école</li> <li>- préau intérieur de l'école</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- salle informatique école</li> <li>- déplacements prévus sur les différents ateliers</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- salle côté maternelle ALSH</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- stade de foot</li> <li>- city stade</li> <li>- salle polyvalente</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- préau intérieur de l'école</li> <li>- salle côté primaire ALSH</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- peinture « à la manière de »,</li> <li>- art plastique,</li> <li>- sculpture,</li> <li>- activités autour du livre,</li> <li>- danse du monde,</li> <li>- cuisine,</li> <li>- théâtre...</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- mini- reportage,</li> <li>- montage photos et vidéos,</li> <li>- informations,</li> <li>- petit journal,</li> <li>- correspondance et échange,</li> <li>- logiciel pédagogique...</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- confection de petits objets en pâte fimo,</li> <li>- création mascotte en papier mâché,</li> <li>- pâte à sel,</li> <li>- pyrogravure,</li> <li>- différentes techniques de créations bracelets et perles</li> <li>- mosaïques...</li> </ul>	Initiation : <ul style="list-style-type: none"> <li>- thèque (base-ball),</li> <li>- volley-ball,</li> <li>- grand jeux collectifs,</li> <li>- badminton,</li> <li>- basket,</li> <li>- hand-ball,</li> <li>- football,</li> <li>- tennis de table,</li> <li>- pétanque,</li> <li>- athlétisme...</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- atelier du cirque,</li> <li>- fabrication de jeux de société,</li> <li>- jeux du monde,</li> <li>- jeux de stratégie,</li> <li>- jeux éducatifs,</li> <li>- secourisme et éducation,</li> <li>- sécurité routière,</li> <li>- citoyenneté...</li> </ul>



---



## LE COMITE DE PILOTAGE

### Missions :

Il se réunit au moins deux fois par trimestre et a pour missions de :

- Définir les grandes orientations et objectifs du PEDT,
- Veiller à la bonne mise en œuvre du PEDT,
- Valider et suivre les actions,
- Identifier et analyser les problématiques,
- Evaluer et faire le bilan pour éventuellement faire évoluer le projet.

### Composition :

Municipalité : élus, direction générale, direction ALSH, référents TAP élémentaire et maternelle,

Education nationale : directeurs d'écoles + 1 enseignant suppléant.

Parents : Délégués de parents d'élèves au nombre de 6.





# EVALUATION ET REFERENTIEL

L'évaluation globale du PEDT menée par le comité de pilotage, s'appuiera sur 3 orientations :

⇒ La pertinence : Mesurer si les objectifs des actions répondent ou non aux attentes. Cette mesure est particulièrement importante en cas d'évolution du contexte. Elle peut permettre la définition d'une nouvelle orientation, d'un nouvel objectif.

⇒ L'efficacité : comparer les objectifs fixés et les résultats atteints. Il s'agit ensuite de mesurer les écarts et de pouvoir les analyser.

⇒ L'impact : Mesurer les retombées positives ou négatives, directes ou indirectes de l'action sur les publics concernés (enfants, parents, enseignants, agents communaux) et les finances communales.

## 1- Evaluation globale du PEDT

⇒ Les indicateurs quantitatifs et qualitatifs proposés sont :

- nombre d'activités mises en place par école, nombre de domaines abordés,
- nombre d'animateurs, nombre d'animateurs formés,
- évolution de la masse salariale,
- évolution du coût par enfants,
- nombre d'associations et professionnels intervenant,
- nombre d'enfants fréquentant la cantine et l'ALSH le mercredi,
- nombre de réunion du COPIL et assiduité des participants,
- qualité des échanges et de la coordination entre enseignants et agents chargés des TAP,
- fatigabilité des enfants,
- satisfaction des parents et des enfants.



---

## 2- Evaluation des ateliers

⇒ Les indicateurs quantitatifs et qualitatifs proposés sont :

- effectifs et assiduité des enfants aux TAP,
- fréquentation des différents ateliers,
- fréquentation d'ateliers sur différents domaines,
- taux d'encadrement des enfants,
- utilisation, adaptation, et disponibilité des locaux et matériels utilisés,
- nombre d'incidents d'organisation (erreurs d'inscriptions, transitions mal effectuées, enfants rentrés chez eux..) et nombre d'incidents de discipline,
- satisfaction des enfants et des parents.

## REFERENTS

Référent Projet Educatif Territorial : **Mme Florence BONNY, Adjointe aux affaires scolaires.**

Référent technique : **Mme Delphine DHERMONS, Directrice Générale des Services.**

Téléphone : **01.64.25.50.03**

Adresse de messagerie : [mairie@preslesenbrie.eu](mailto:mairie@preslesenbrie.eu)